

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00365 Numéro SIREN : 391 821 253 Nom ou dénomination : A.C.B.I

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 11670

SARL A C B I

20 RUE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

91220 LE PLESSIS PATE

LIASSE FISCALE 31/12/2020 IS / RN

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Documents comptables certifiés
conformes par la gérance



Désignation de l'entreprise :		SARL A C B I		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2					
Adresse de l'entreprise		20 RUE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION		91220 LE PLESSIS-RAIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		3 9 1 8 2 1 2 5 3 0 0 0 2 1						Néant ☐ *			
						Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX	23 000	CQ		23 000				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 015	AG	61 360	655				
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	82 818	AS	57 274	25 543				
		Autres immobilisations corporelles	AT	218 991	AU	122 694	96 297				
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés		BD	40 950	BE		40 950					
Prêts		BF		BG							
Autres immobilisations financières *		BH	38 005	BI		38 005					
TOTAL (II)		BJ	465 778	BK	241 328	224 450					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	107 806	(107 806)				
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT	1 071 783	BU		1 071 783				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 450	BW		2 450				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 832 809	BY	166 380	2 666 429				
		Autres créances (3)	BZ	397 171	CA		397 171				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions pro res :	CD	1 107	CE		1 107				
	DIVERS	Disponibilités	CF	1 363 891	CG		1 363 891				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 167	CI		4 167				
		TOTAL (III)	CJ	5 673 377	CK	274 186	5 399 190				
		Comptes de régularisation	Prais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
			Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Écarts de conversion actif * (VI)	CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		6 139 155	1A	515 514	5 623 641					
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SARL A C B I		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 44 972)	DA	44 972		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 497		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 240 086		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	586 594		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	2 876 150	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	185 023		
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR	185 023		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	869 517		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	220 926		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	983 009		
	Dettes fiscales et sociales	DY	489 016		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)		EC	2 562 467		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 623 641		
RENTIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 562 467			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

11

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL A C B I		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 859 834	FB	19 865	FC	8 879 699	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	237 047	FH		FI	237 047
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 096 881	FK	19 865	FL	9 116 746	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN	760		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	5 055		
	Autres produits (1) (11)				FQ	22 403		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 144 964
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 530 235
	Variation de stock (marchandises)*						FT	131 851
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 526
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 708 014
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	145 035
	Salaires et traitements *						FY	1 025 489
	Charges sociales (10)						FZ	417 358
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	dotations aux amortissements *		GA	59 395		
			dotations aux provisions		GB			
					GC	246 166		
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	73 838
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 348 908
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	796 057	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 332
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2 332	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 622
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 622	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	710	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	796 767	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A C B I		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	8 074	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	70 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	119 024	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	197 098	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	179	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	70 900	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	88 357	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	159 436	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	37 662	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	247 834	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 344 394	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 757 800	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	586 594	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	5 416
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS: A5)			A2	55 323
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	333
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 14 741	obligatoires	A9 40 582	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7 14 741	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe :)				Exercice N	
PENALITE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VCEAC / PCEAC				70 900	70 000	
REPRISE EXCEP					8 074	
REPRISE PROVISIONS & PROVISIONS				88 357	119 024	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préliminaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente avril,
A douze heures,

Les associés de la Société « A.C.B.I », société à Responsabilité Limitée au capital de quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et 71 centimes (45.734,71€), divisé en trois mille (3000) parts de quinze euros et 24 centimes (15,24€) chacune, dont le siège social est à LE PLESSIS PATE (Essonne), 20 Rue du Bicentenaire de la Révolution, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit siège, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Hervé DUPUY,
Propriétaire de deux mille huit cent soixante deux parts, ci -----2862 parts
- Monsieur PASCAL PEZZALI,
Propriétaire de cent trente-huit parts, ci----- 138 parts

Total-----3000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé DUPUY, gérant associé.

La société civile professionnelle GODARD BIZOUARD FERREIRA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PP 

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de trente-cinq mille euros cent quatre-vingt-dix-sept euros (35.197€).

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (586.594€) de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter:

- Résultat de l'exercice,
Cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros, ci ----- 586.594€

-Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur,
Deux millions deux cent quarante mille quatre-vingt-six euros, ci ----- 2 240 086€

Total du bénéfice distribuable----- 2 826 680€

Affectation du résultat:

- Réserve légales,
Vingt centimes, ci ----- 0,20 €

- le solde au compte « autres réserves »,
Deux millions huit cent vingt-six mille six cent soixante-dix-neuf euros et 80 cts , ci ---- 2 826 679.80 €

Total ----- 2 826 680€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération de Monsieur Hervé DUPUY, pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à la somme de deux cent huit mille euros (208.000€) ainsi que la prise en charge par la Société du paiement de ses cotisations sociales obligatoires pour un montant de quarante mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (40.582€) et des cotisations sociales facultatives pour un montant de quatorze mille sept cent quarante et un euros (14.741€)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

PP 

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

H. DURY


P. PEZZALI




ACBI

Société à Responsabilité Limitée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée Générale du 30 avril 2021

SARL ACBI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 45 734,71 €
20 rue du Bicentenaire de la Révolution
91220 LE PLESSIS PATE

RCS Evry 391 821 253

GODARD-BIZOUARD-FERREIRA

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
SIRET 824 792 220 00016
824 792 220 RCS Meaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SARL ACBI

Assemblée Générale du
30 avril 2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée ACBI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Gérant

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-61 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Nanteuil-lès-Meaux, le 15 avril 2021

Le commissaire aux comptes



Serge GODARD

Désignation de l'entreprise : SARL A C B I		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise 20 RUE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION		91220 LE PLESSIS-PATY					
Numéro SIRET * 3 9 1 8 2 1 2 5 3 0 0 0 2 1		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le 31/12/2020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX	23 000	CQ	23 000	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 015	AG	61 360	655
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	82 818	AS	57 274	25 543
		Autres immobilisations corporelles	AT	218 991	AU	122 694	96 297
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	40 950	BE		40 950
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	38 005	BI		38 005
TOTAL (II)		BJ	465 778	BK	241 328	224 450	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	107 806	(107 806)
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 071 783	BU		1 071 783
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 450	BW		2 450
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 832 809	BY	166 380	2 666 429
		Autres créances (3)	BZ	397 171	CA		397 171
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 107	CE		1 107
		Disponibilités	CF	1 363 891	CG		1 363 891
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 167	CI		4 167
TOTAL (III)		CJ	5 673 377	CK	274 186	5 399 190	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 139 155	1A	515 514	5 623 641	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :		Stocks :		Créances Certifié Sincère et régulier	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SARL A C B I		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....44 972...)	DA	44 972		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 497		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 240 086		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	586 594		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 876 150	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	185 023		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	185 023		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	869 517		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	220 926		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	983 009		
	Dettes fiscales et sociales	DY	489 016		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 562 467		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 623 641		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 562 467		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL A C B I				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 859 834	FB	19 865	FC	8 879 699	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	237 047	FH		FI	237 047
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 096 881	FK	19 865	FL	9 116 746	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	760	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	5 055	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 403	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 144 964
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 530 235	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	131 851	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 526	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 708 014	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	145 035	
	Salaires et traitements *					FY	1 025 489	
	Charges sociales (10)					FZ	417 358	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	59 395	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	246 166			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	73 838				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 348 908
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	796 057	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 332	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 332	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 622	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 622	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	710	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	796 767	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A C B I		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 8 074
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 70 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 119 024
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 197 098
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 179
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 70 900
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 88 357
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 159 436
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI 37 662	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 247 834	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 9 344 394	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 8 757 800	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN 586 594	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ 5 416	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2 55 323	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 333	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 14 741 obligatoires A9 40 582		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 14 741 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
PENALITE	Charges exceptionnelles 179	Produits exceptionnels	
VCEAC / PCEAC *	70 900	70 000	
REPRISE EXCEP		8 074	
REPRISE PROVISIONS & RPROVISIONS	88 357	119 024	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 623 640,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 586 594,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2021 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié Sincère et régulier
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

Certifié Sincère et régulier

LE COMPTABLE AUX COMPTES

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais de recherche & développement = 23 000 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	23 000		23 000	%

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 465 778 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	85 015			85 015
Immobilisations corporelles	339 619	51 799	89 609	301 809
Immobilisations financières	48 919	40 950	10 914	78 955
TOTAL	473 553	92 749	100 523	465 778

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 241 328 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	61 308	53		61 360
Immobilisations corporelles	195 175	59 343	74 549	179 968
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	256 483	59 396	74 549	241 328

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais recherche et développement	23 000	0	23 000	Non amortiss.
Concessions et droits similaires	62 015	61 360	655	de 1 à 20 ans
Materiel industriel	57 337	41 264	16 073	de 3 à 10 ans
Outillage industriel	25 481	16 010	9 471	de 3 à 5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	76 306	27 684	48 622	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	59 746	31 152	28 594	de 2 à 6 ans
Materiel de bureau et informatiqu	57 165	42 369	14 796	de 2 à 6 ans
Mobilier	25 775	21 489	4 285	de 3 à 10 ans
TOTAL	386 824	241 328	145 495	

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 3 272 151 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	38 005		38 005
Actif circulant & charges d'avance	3 234 146	3 234 146	
TOTAL	3 272 151	3 234 146	38 005

3.4 - Provisions pour dépréciation = 274 186 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					107 806
Comptes de tiers	28 020				166 380
Comptes financiers					
Total	28 020				274 186

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 44 972 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Provisions = 143 657 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	226 180		82 523	6 865	143 657
TOTAL	226 180		82 523	6 865	143 657

4.3 - Etat des dettes = 2 341 542 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	869 517	869 517		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	983 009	983 009		
Dettes fiscales & sociales	489 016	489 016		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 341 542	2 341 542		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 207 730 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	51 891
Dettes fiscales & sociales	155 839
Autres dettes	
TOTAL	207 730

Certifié Sincère et régulier

 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 9 116 746 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 879 699	97 %
Produits des activités annexes	237 047	2. %
TOTAL	9 116 746	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 247 834 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	796 057		796 057
Résultat financier	710		710
Résultat exceptionnel	37 662		37 662
Participation des salariés			
TOTAL	834 428	247 834	586 594

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 207 730 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	51 891
Fournisseurs(408100)	51 891
Dettes fiscales et sociales :	155 839
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	65 432
Charges sociales sur congés payés(438200)	28 810
Autres charges à payer(438600)	49 622
Taxe apprentissage(438675)	495
Autres charges à payer(448600)	11 480
TOTAL	207 730

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	44 972	44 972	44 972	44 972	44 972
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 116 746	9 880 021	7 550 861	7 445 911	5 601 007
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 104 267	327 904	589 109	231 089	124 743
c) Impôt sur les bénéfices	247 834	88 830	162 740	-1 600	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	856 433	239 074	426 369	232 689	124 743
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	586 594	172 723	414 115	61 526	-157 674
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 025 489	1 053 522	994 446	989 805	844 554
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	417 358	417 551	434 286	426 186	329 258

Observations complémentaires

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES